



Extrait du registre
 des délibérations
 Conseil Communautaire
 Séance du 6 octobre 2021

Envoyé en préfecture le 18/10/2021
 Reçu en préfecture le 18/10/2021
 Affiché le
 ID : 078-247800618-20211006-21_097-DE

L'an deux mille vingt-et-un, le mercredi 6 octobre à 19 heures,
 le Conseil communautaire de la Communauté de communes « Cœur d'Yvelines »
 s'est réuni au Centre Municipal des Loisirs, Place Nickenich à Montfort-l'Amaury
 après convocation légale.
 sous la Présidence de Monsieur Hervé PLANCHENAULT, Président.

Étaient présents :

Elodie BIOU – Toine BOURRAT - Monique BUCHER (à partir du point 21-075) - Patricia CHARTON - Jacques CHAUMETTE - Marie-Christine CHAVILLON - Dominique CHESNEAU – Emmanuelle COEURET – Annie CONNETABLE (à partir du point 21-075) – Grégoire CORBY- Agnès CORDONNIER - Corinne DESAUW – Thierry DOLLEANS (à partir du point 21-099) - Philippe EMMANUEL – Régine FRANCOIS (à partir du point 21-075) - Laurent GISQUET - Nadine GOHARD – Annie GONTHIER - Olivier GOUPILLON – Bertrand HAUET – Flavie HOURTOLOU (à partir du point 21-075) – Bernard JACQUES - Annie JOSEPH - Christine LE BORGNE - Patrick LEMAITRE - Michel LOMMIS – Laurent LOUESDON - Félicien MARGUERETTAZ – Pascal MARTEAU - Christiane METREAU – Raphaël NIVOIT - Michel NOBLET - Annick PANDOLFI - Guy PELISSIER – Hervé PLANCHENAULT - Denise PLANCHON – Denise POELAERT - Benoit POUYET - Michel RECOUSSINES – Yves REVEL – Robert RIVOIRE – Michel ROUX - Elisabeth SANDJIVY – Didier SAUSSAY - Pierre SOUIN- Paul STOUDEUR

Étaient absents, excusés et représentés

Françoise LENARD	a donné pouvoir à	Marie-Christine CHAVILLON
Nadine VILLEVALOIS	a donné pouvoir à	Agnès CORDONNIER
Céline MORAIN	a donné pouvoir à	Félicien MARGUERETTAZ
Sophie MAIRESSE	a donné pouvoir à	Annick PANDOLFI
Sylvain DURAND	a donné pouvoir à	Bertrand HAUET
Laurence BACLE	a donné pouvoir à	Olivier GOUPILLON

Secrétaire de séance : Elisabeth SANDJIVY

Membres en exercice : 58 titulaires + 21 suppléants

Au point 21-074

Présents : 41 Pouvoirs : 6 Votants : 47

Du point 21-075 au point 21-098

Présents : 45 Pouvoirs : 6 Votants : 51

Au point 21-099

Présents : 46 Pouvoirs : 6 Votants : 52

21-097 Rapport d'activité « déchets ménagers » 2020

Chaque président d'EPCI compétent en matière de gestion des déchets ménagers et assimilés, doit présenter à son assemblée délibérante un rapport annuel sur le prix et la qualité du service public d'élimination des déchets.

Chaque maire doit ensuite, sur la base de ce rapport, présenter à son conseil municipal les éléments relatifs au prix et à la qualité du service public d'élimination des déchets et les tenir à disposition des habitants.

- Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
- Vu l'article 40 de la loi n°99-586 du 12 juillet 1999,
- Vu les statuts de la Communauté de Communes,
- Considérant que le Conseil communautaire a pris connaissance du rapport d'activité 2020 « déchets ménagers »,

Le Conseil communautaire, après en avoir délibéré à l'unanimité,

Article 1 : **AUTORISE** le président à communiquer, à chaque commune membre de la communauté de communes le rapport annuel 2020 sur le service public d'élimination des déchets ménagers et assimilés annexé à la présente délibération.

Article 2 : **PRECISE** que des éléments de ce rapport doivent être communiqués par les maires des communes membres à leurs conseils municipaux respectifs lors d'une séance publique



Le 8 octobre 2021

Le Président,

Hervé PLANCHENAULT



*Rapport sur le service d'élimination
des déchets ménagers et assimilés
Année 2020*



Préambule

La Communauté de Communes Cœur d'Yvelines exerce la compétence « Collecte, élimination et valorisation des déchets ménagers et assimilés » depuis le 1^{er} janvier 2005.

En application de l'arrêté du Préfet de Yvelines n°2013119-0028 concernant l'extension de son périmètre au 1^{er} janvier 2014, la Communauté de Communes est désormais constituée des communes d'Auteuil-le-Roi, Autouillet, Bazoches-sur-Guyonne, Béhoust, Beynes, Boissy-sans-Avoir, Flexanville, Galluis, Gambais, Garancières, Goupillières, Grosrouvre, Jouars-Pontchartrain, Le Tremblay-sur-Mauldre, Les Mesnuls, Marcq, Mareil-le-Guyon, Méré, Millemont, Montfort-l'Amaury, Neauphle-le-Château, Neauphle-le-Vieux, La Queue-lez-Yvelines, Saint Germain-de-la-Grange, Saint-Rémy-l'Honoré, Saulx-Marchais, Thiverval-Grignon, Thoiry, Vicq, Villiers-le-Mahieu, Villiers-Saint-Frédéric.

Ainsi,

- pour 7 communes, Cœur d'Yvelines exerce la compétence en direct (les éléments détaillés dans ce rapport correspondront principalement à ces communes),
- pour 23 communes, Cœur d'Yvelines est adhérente au SIEED
- pour 1 commune, Cœur d'Yvelines est adhérente au SICTOM.

Cœur d'Yvelines perçoit la taxe d'enlèvement des ordures ménagères (TEOM) pour l'ensemble de ses communes membres conformément aux délibérations n°2004.003 du 15/12/2004 et n° 14-003 du 08/01/2014.

Pour les villes dont le service est assuré par des syndicats, le produit de la TEOM est versé par 12^{ème} aux syndicats concernés (conformément aux termes des délibérations n°14-006 et 14-007 du Conseil Communautaire du 8 janvier 2014).

Envoyé en préfecture le 18/10/2021

Reçu en préfecture le 18/10/2021

Affiché le

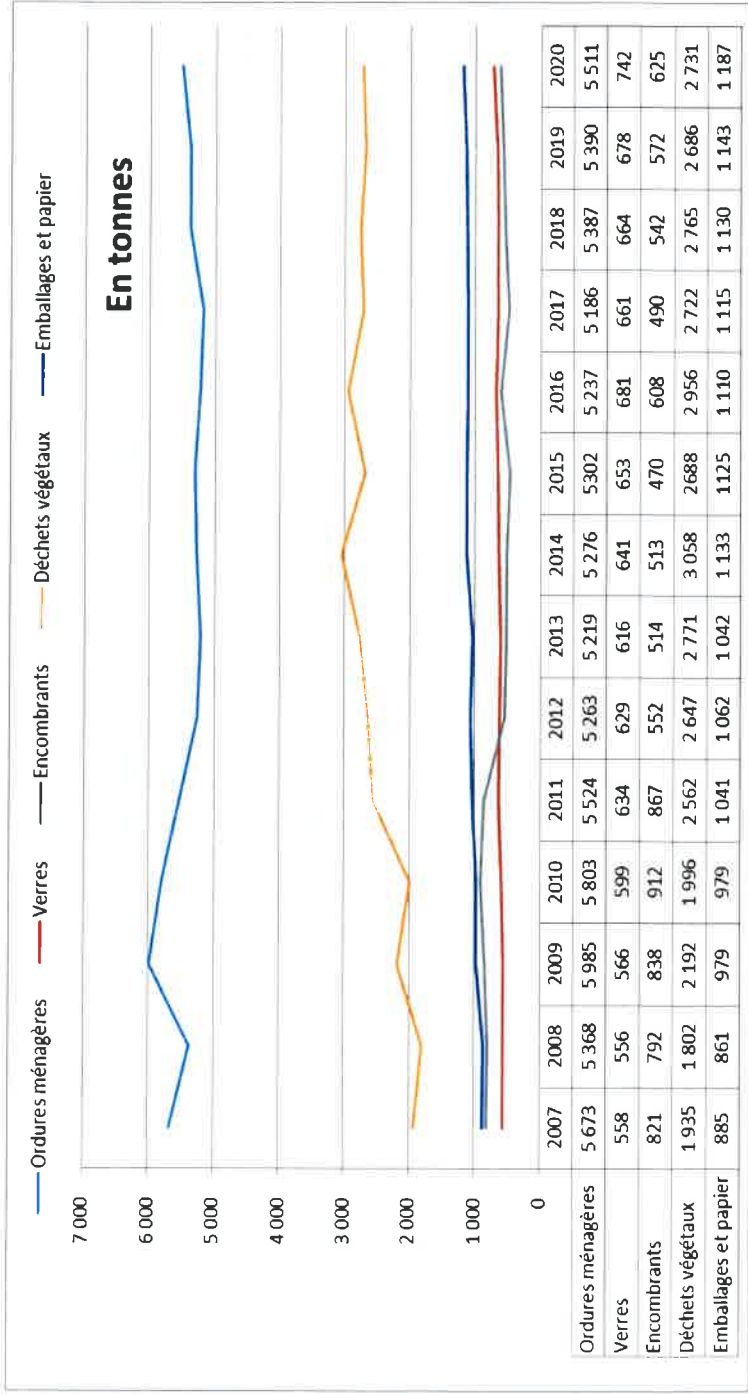
ID : 078-247800618-20211006-21_097-DE

1 – Organisation générale du service public de collecte en porte à porte des déchets

1 – 1 Principales caractéristiques

	Beynes	Jouars-Pontchartrain	Neauphle-le-Château	Saint-Germain-de-la-Grange	Saulx-Marchais	Thiverval-Grignon	Villiers-Saint-Frédéric	
Ordures Ménagères	Porte à porte - C2		Porte à porte - C1					
Verre	Apport volontaire							
Emballages / papiers mélangés	Porte à porte - C1							
Déchets verts	Porte à porte - C1 - 37 semaines							
Encombrants	Porte à porte - Bimensuel	Porte à porte - Semestriel					Porte à porte - Annuel	

1 – 2 Les tonnages principaux



Envoyé en préfecture le 18/10/2021

Reçu en préfecture le 18/10/2021

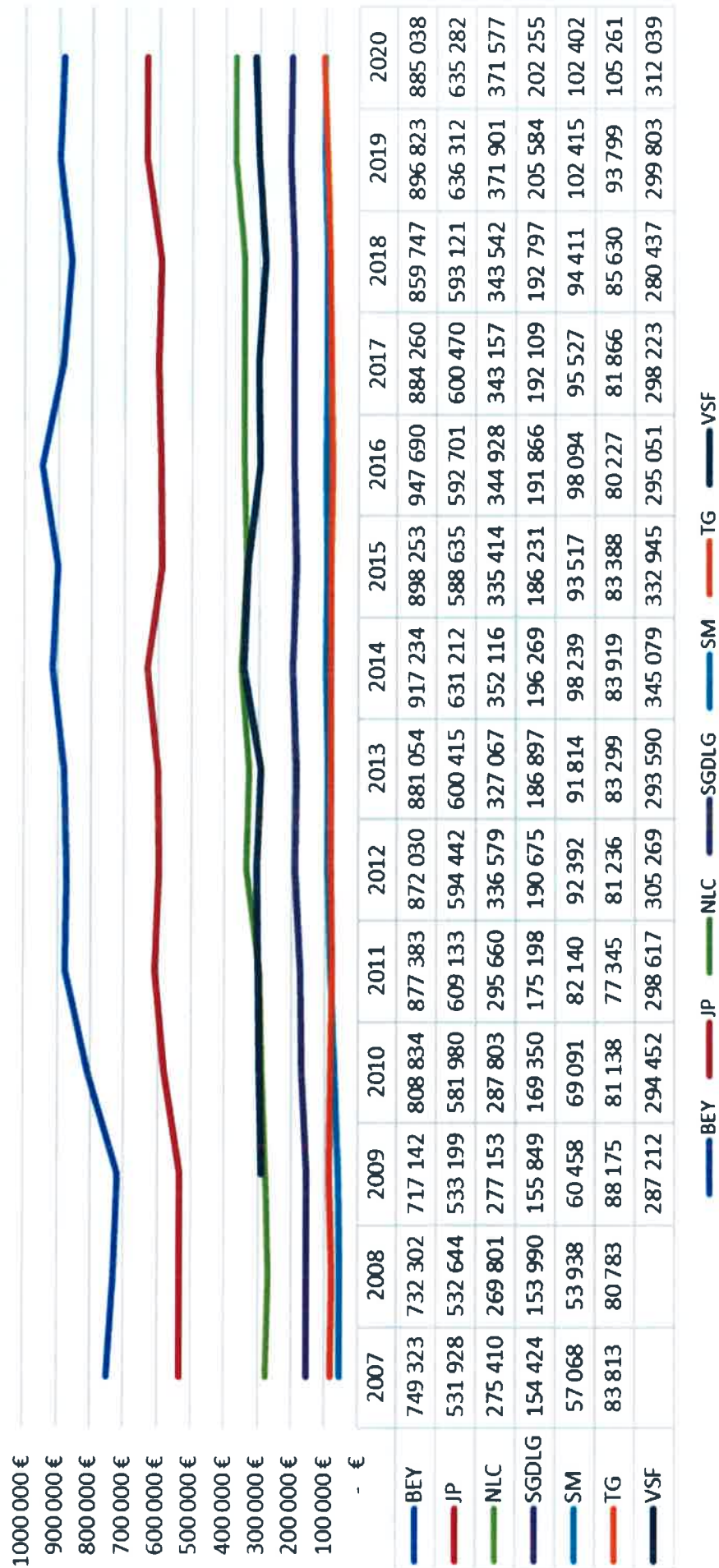
Affiché le

ID : 078-247800618-20211006-21_097-DE

2 – Financement du service

2 - 1 Dépenses par ville adhérente depuis 2007

Dépenses du service "déchets ménagers" depuis 2007 ville par ville



Envoyé en préfecture le 18/10/2021

Reçu en préfecture le 18/10/2021

Affiché le

ID : 078-247800618-20211006-21_097-DE

2 - 2 La Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères

Chaque année, les taux des Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères sont fixés par délibération.

- Pour les 7 communes dont la compétence est exercée en direct :

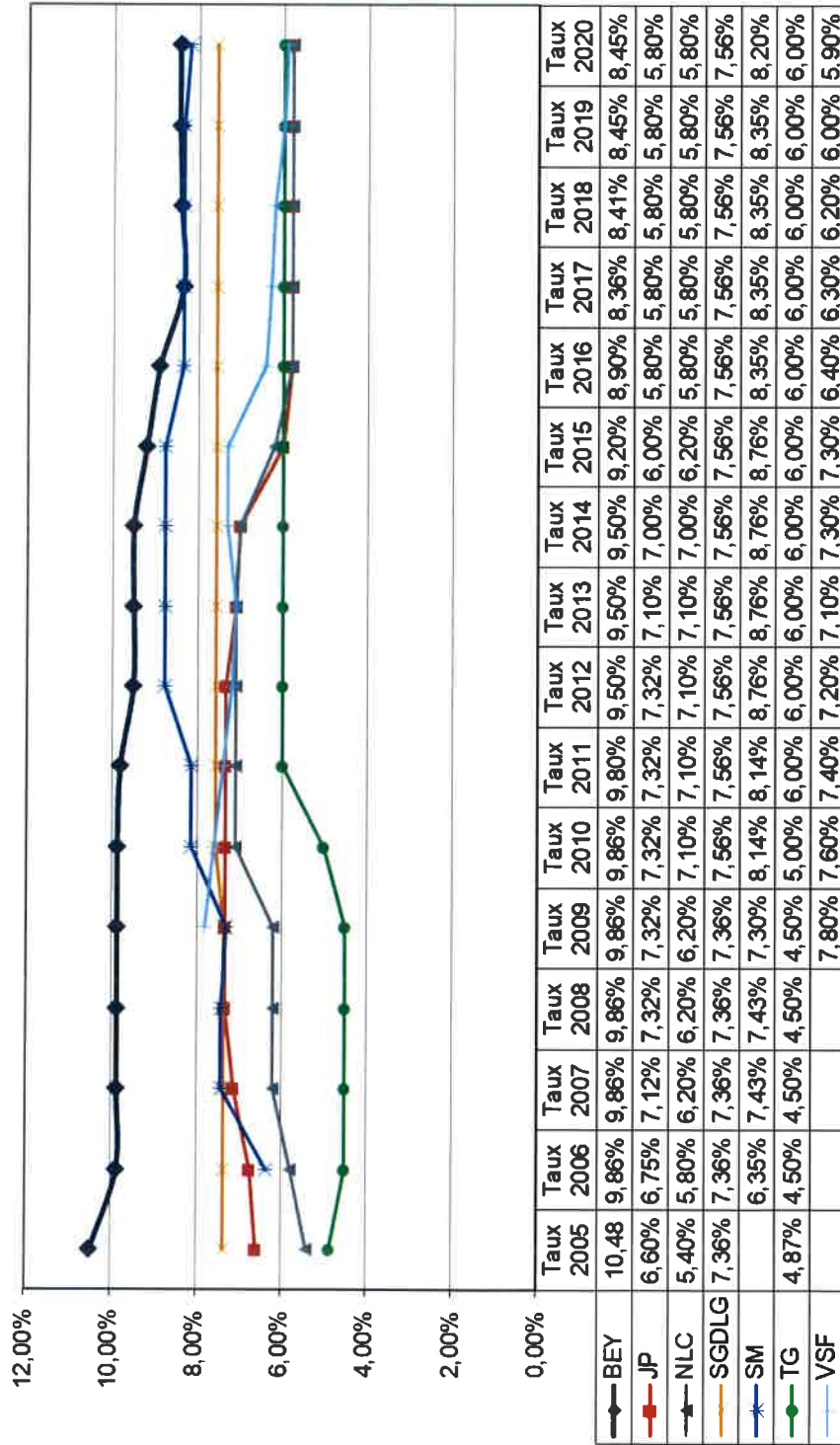
La TEOM - Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères - est une imposition additionnée à la taxe foncière. Toute personne propriétaire d'un bien foncier situé dans une commune où fonctionne un service d'enlèvement des ordures ménagères y est assujéti.

Cette taxe finance non seulement la collecte des déchets, mais aussi leur tri et traitement, la gestion de la déchèterie, et le service de maintenance des bacs.

Elle se fonde sur la valeur locative de la propriété foncière (calculée et mise à jour chaque année par les services fiscaux) et sur le taux d'enlèvement des ordures ménagères de la zone. Ces taux sont votés par le Conseil communautaire de Cœur d'Yvelines.

C'est la valeur locative qui sert de base de calcul pour la taxe sur le foncier bâti et donc pour la TEOM. Ceci explique les écarts de taux d'une ville à l'autre valeurs locales étant différentes selon les villes périmètre.

Evolution des taux d'enlèvement des ordures ménagères entre 2005 et 2020



- Pour les 23 communes pour lesquelles Cœur d'Yvelines est adhérente au SIEED

	Taux 2020		Taux 2020
Auteuil le Roi	9.07 %	Le Tremblay sur Mauldre	7.68 %
Autouillet	7.10 %	Marcq	8.41 %
Bazoches sur Guyonne	4.37 %	Mareil le Guyon	6.13 %
Béhoust	3.93 %	Méré	5.39 %
Boissy sans Avoir	9.89 %	Millemont	6.21 %
Flexanville	9.27 %	Montfort l'Amaury	6.18 %
Galluis	7.15 %	Neauphle le Vieux	9.45 %
Gambais	6.11 %	Saint Rémy l'Honoré	5.64 %
Garancières	7.78 %	Thoiry	7.76 %
Goupillières	6.09 %	Vicq	8.89 %
Grosrouvre	4.24 %	Villiers le Mahieu	7.60 %
La Queue Lez Yvelines	7.13 %		

- Pour la commune pour laquelle Cœur d'Yvelines est adhérente au SICTOM

	Taux 2020
Les Mesnuls	3.88 %

3 – Le service maintenance



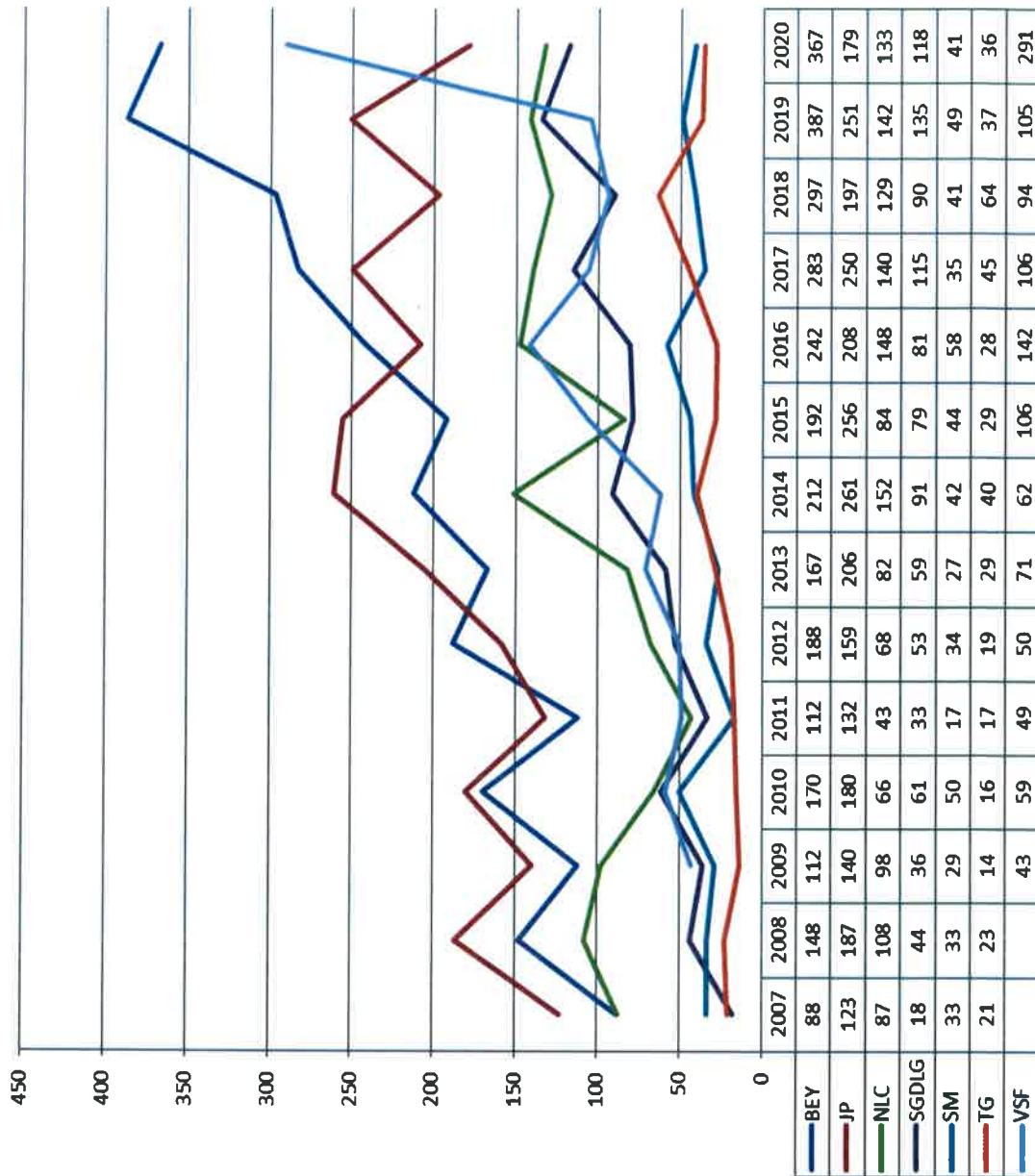
Depuis le 1er janvier 2007, suite à une décision du Bureau Communautaire, la Communauté de Communes a pris en régie directe la maintenance des bacs et conteneurs.

De 2007 à 2020, les interventions se décomposent de la façon suivante :

En 2020, il y a eu 1165 interventions

- 1012 bacs livrés
- 153 bacs réparés

Interventions



4 – Le service « déchèterie »

	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020
Nombre de visites	16 248	17 241	16 620	16 454	16 664	16 396	16 998	16 432	16 579
Gravats (en tonnes)	788	720	766	645.42	561.69	620.79	672.22	638.70	691.81
Encombrants (en tonnes)	1 039	1 076	1 095	1 012	878.65	932.74	849.31	844.55	898.16
Mobilier (en tonnes)					191.04	194.26	212.16	175.28	175.70
Déchets toxiques (en tonnes) *	36	34	26	31.40	34.13	32.32	30.27	33.09	33.93
				Dont 23 t (Eco dds)	Dont 26.75 t (Eco dds)	Dont 25.50 t (Eco dds)	Dont 23.31 t (Eco dds)	Dont 18.57 t (Eco dds)	Dont 23.66 t (Eco dds)
Déchets électriques et électroniques (en tonnes) *	68	56	60	62	57	57	57.5	62.1	56
Bûches et souches (en tonnes)	35	39	45	56	37	33	52	51.2	14.42
Huile de vidange (en litres)	7 000	6 000	7 000	7 000	7 000	8 000	8 000	8 000	7 000
Ampoules et néons (en tonnes) *	0.2	0.2	0.16	0.22	0.32	0.20	0.20	0.197	1.08
Batteries (en tonnes) *	0.42	0.86	0.40	0.63	0.63	0.57	1.1	0	0
Piles (en tonnes) *	1	0,5	0,6	0,52	0,82	0,91	0,67	0,74	0,87
* prise en charge par un eco organisme : collecte et traitement gratuits)									

Les mesures gouvernementales relatives à la lutte contre la propagation du virus COVID 19 ont conduit à la fermeture totale de la déchèterie du 16 mars au 10 mai. Pour sa réouverture et faire face à des flux beaucoup plus importants, ses horaires ont été aménagés afin d'accueillir les usagers, tous les jours du 11 au 16 mai de 14h à 19h.

Finances

Les frais de fonctionnement sont financés, au même titre que les frais de collecte en porte à porte et que les frais de traitement par les Taxes d'Enlèvement des Ordures Ménagères des communes de Bynes, Jouars-Pontchartrain, Neauphle-le-Château, Saint Germain de la Grange, Thiverval-Grignon, Villiers Saint-Frédéric. Deux agents sont chargés de l'accueil et de l'entretien de la déchèterie. Ces deux personnes sont chargées également du service maintenance des bacs (livraison et réparation). Les charges de personnel représentent 29 % des dépenses liées au service.

Pour 2020, les dépenses s'élèvent à 252 452.52 € (dont les traitements des déchets).

En moyenne, trois quarts des déchets toxiques sont pris en charge par l'eco organisme Eco dds (traitement gratuit), Le traitement des tonnes restantes est pris en charge par Cœur d'Yvelines.

5 – Composteurs

Le Conseil Communautaire a décidé en 2009 le lancement d'une opération « composteurs domestiques ». Il s'agit de mettre à la disposition des administrés volontaires des composteurs individuels. Le composteur permet de traiter les déchets verts et une partie des déchets de cuisine de manière écologique sur le terrain.

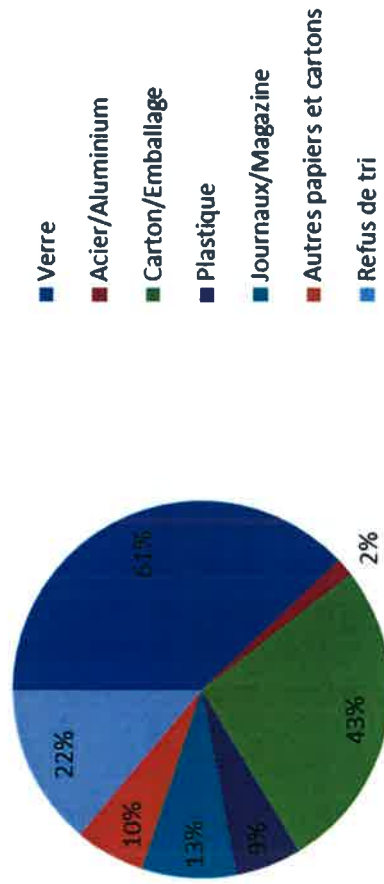
L'obtention du composteur est conditionnée par le paiement d'une caution de 20 euros et par l'engagement écrit de l'acquéreur d'une bonne utilisation, c'est-à-dire à son domicile et conformément au guide fourni.

de composteurs distribués	Nombre
2010	1 049
2011	92
2012	47
2013	14
2014	19
2015	16
2016	30
2017	9
2018	41
2019	80
2020	67



6 – Caractérisation

En pourcentage, moyenne sur l'année 2020 des déchets triés au centre de tri



Le verre, les emballages et le papier sont acheminés au centre de tri du SIDOMPE. Chaque trimestre, Cœur d'Yvelines participe à une « caractérisation » - qui sert de base statistique pour les facturations des 3 mois suivants. Chaque mois, Cœur d'Yvelines reçoit une facture « tri à la tonne » pour les déchets reçus au centre de tri.

En 2020, Cœur d'Yvelines a acheminé 1 968 tonnes de déchets (74 de verre + 1221 t d'emballages et papier) vers le centre de tri, soit 1 tonne de plus que l'an passé (681 t de verre et 1 153 t d'emballages papier).

Envoyé en préfecture le 18/10/2021

Reçu en préfecture le 18/10/2021

Affiché le

ID : 078-247800618-20211006-21_097-DE

7 – Les principales installations de traitement de déchets

7 - 1 Pour les déchets ménagers : le Centre de Valorisation des Déchets Ménagers (CVD) de Thiverval Grignon

Le SIDOMPE, Syndicat mixte pour la destruction des ordures ménagères regroupe 116 collectivités pour une population totale de 469 645 habitants. Il est propriétaire de cette installation.

Le SIDOMPE a confié à la Société CNIM l'exploitation du CVD.

Le CVD a pour mission de faire réaliser dans les meilleures conditions techniques-écologiques et économiques l'incinération des déchets ménagers et assimilés, tout en produisant de l'énergie.

Valorisation énergétique :

Le Centre Valorisation des Déchets de Thiverval-Grignon permet une valorisation énergétique. Le 7 décembre 2018, le centre devient une Unité de Valorisation Energétique (UVE). La production électrique passe de 30000 à 100000Mwh grâce à un système de cogénération qui permet de choisir entre la production d'électricité et/ou de chaleur, en fonction des besoins.

Grâce à l'incinération des déchets ménagers et en particulier ceux de Cœur d'Yvelines, l'énergie récupérée :

- alimente un réseau de chauffage urbain de 4500 équivalents logements desservis en chauffage et eau chaude sanitaire,
- produit de l'énergie électrique,
- permet d'économiser d'autres ressources énergétiques.

7 - 2 Pour les déchets verts : la plate-forme de compostage - BVS (Bio Végévert Service)

Les déchets verts collectés sont acheminés, sur une plate-forme de compostage à Thiverval-Grignon.

Le compostage est un procédé de traitement des déchets organiques : après broyage, les déchets subissent une fermentation aérobie qui les transforme en un produit utilisable comme amendement agricole.

Les plates-formes de compostage de déchets sont des installations classées pour la protection de l'environnement (ICPE).

7 - 3 Pour le verre, les emballages, le papier : le centre de tri du SIDOMPE

Il a ouvert en 2008. Il est situé à Thiverval-Grignon, juste à côté du CVD. Il est conçu pour réceptionner, trier et conditionner les déchets ménagers recyclables issus de collectivités des 116 collectivités adhérentes au SIDOMPE.

